



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reductions d'impot

Question écrite n° 49419

Texte de la question

Mme Catherine Nicolas attire l'attention de M. le ministre delegue au budget sur l'impossibilite pour les medecins salaries de deduire de leur revenu imposable l'integralite du montant de leur cotisation au conseil de l'ordre de leur profession. En effet, cette faculte leur est refusee alors que les medecins liberaux se voient reconnaitre l'octroi d'une telle prerogative. En consequence, elle lui demande quelles dispositions il entend prendre afin de remedier a cette inegalite.

Données clés

Auteur : [Mme Nicolas Catherine](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49419

Rubrique : Impot sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1274